

## RAPPEL SECURITE ANIMALE :

Nous souhaitons rappeler à tous les propriétaires de chiens qu'ils doivent tenir leur animal en laisse sur la voie publique sous peine d'engager leur responsabilité en cas d'incident envers un tiers.



## HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DECHETTERIE DU 01/04/20 AU 31/10/20 :

Se référer au document joint pour les horaires, à noter que les trois déchetteries, Neufchâteau, Chatenois et Rainville, seront fermées le week-end de l'Assomption, à savoir, le samedi 15 et le dimanche 16 août 2020.

## INFOS DIVERSES :

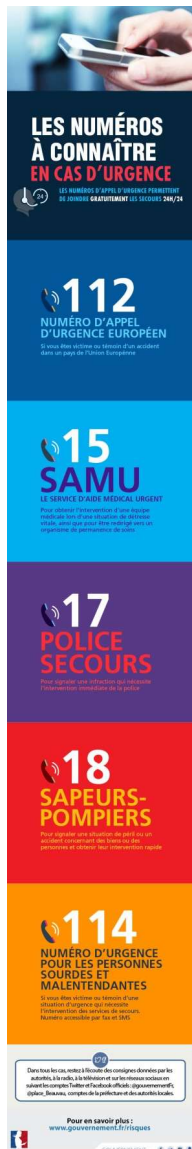
Nous attirons votre attention sur les piqûres de guêpes ou de frelons très présents cette année et nous vous rappelons qu'il est fortement déconseillé d'intervenir seul sur un nid de guêpes, faites appel à un professionnel ou aux pompiers.

Vous pouvez vous référer à la notice jointe en cas de piqûre d'abeille, guêpe ou frelon.

Une urgence ? Les numéros à contacter vous sont rappelés dans l'encart ci-contre.

## COVID 19 :

Dans le double contexte actuel de la circulation continue du virus et de l'anticipation d'une nouvelle vague de chaleur, il est primordial de porter une attention toute particulière à nos aînés, notamment si ils sont isolés à leur domicile. **N'oubliez pas les gestes barrières afin de limiter la propagation du virus.**



**LES NUMÉROS À CONNAÎTRE EN CAS D'URGENCE**  
LES NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE PERMANENT  
DU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE 57632/24

**112**  
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN  
Si vous êtes victime des symptômes d'un accident avec un risque de décès ou de blessures graves.

**15**  
SAMU  
LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENTE  
Pour obtenir l'avis médical d'un spécialiste, pour obtenir des conseils de premiers secours, pour obtenir des conseils de premiers secours, pour obtenir des conseils de premiers secours.

**17**  
POLICE SECOURS  
Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

**18**  
SAPEURS-POMPIERS  
Pour tout contact en cas de feu ou d'accident nécessitant une intervention des sapeurs-pompiers.

**114**  
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES  
Si vous êtes victime des symptômes d'un accident avec un risque de décès ou de blessures graves, contactez le 114 pour obtenir des conseils de premiers secours.

Dans tous les cas, n'hésitez pas à contacter les services d'urgence par les numéros, les mails, la télécopie et sur les réseaux sociaux en utilisant les comptes Twitter, Facebook, LinkedIn (@gouvernement), @gds\_m, @dss\_m, comptes de la préfecture et des autorités locales.

Pour en savoir plus : [www.gouvernement.fr/risques](http://www.gouvernement.fr/risques)

GOVERNEMENT

## *La Removilloise*



## FERMETURE DE LA MAIRIE :

- A noter que pendant cette période estivale, la mairie sera fermée du 15 août au 22 août.

## CONSIGNES POUR LES FEUX :

Tous les feux sont interdits en période de grande sécheresse, pour toute autre information se référer au document joint.



## INSCRIPTIONS TRANSPORTS SCOLAIRES :

Pour la rentrée scolaire 2020/2021, vous êtes invités à inscrire vos enfants concernés par le transport scolaire sur le site [www.fluo.eu/88](http://www.fluo.eu/88), la date limite d'inscription étant le 23 août. Le coût du transport scolaire étant pris en charge par la commune, il vous est demandé d'apporter en mairie la facture acquittée correspondante avec un RIB pour le remboursement.



## AVIS DE DECES :

Lors de la période de confinement nous avons appris avec tristesse le décès de la petite Charlotte DUMONT, née le 7 mars 2020 et décédée le 20 mars 2020. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille.



## INFOS SECHERESSE :

Selon l'arrêté préfectoral en date du 31 juillet 2020 portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone de gestion « Meuse Amont » dans le département des Vosges, au niveau 'Alerte Renforcée ».

## MESURES APPLICABLES AUX PARTICULIERS :

	<u>ALERTE</u> <u>SONT INTERDITS</u>	<u>RENFORCEE</u> <u>DEMEURENT AUTORISES</u>
<b>LAVAGE DES VEHICULES</b>	<p>Le lavage des véhicules à domicile.</p> <p>Le lavage des véhicules en dehors des stations de lavage professionnelles équipées des systèmes ci-contre.</p>	<p>Le lavage des véhicules dans une station de lavage professionnelle équipée des systèmes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• à rouleaux avec dispositifs haute pression et/ou recyclage.</li><li>• À lance haute pression</li></ul>
<p>Remplissage des piscines et baignoires à remous, d'une capacité supérieure à 1m3 et réservés à un usage unifamilial</p>	<p>Tout remplissage partiel ou complet des bassins à l'exception des cas réglementés ci-contre.</p>	<p>Le remplissage des bassins nouvellement construits ou dont le chantier est en cours lorsque celui-ci est indispensable à la finalisation de l'installation.</p>
<p>Vidange des piscines et baignoires à remous, d'une capacité supérieure à 1m3 et réservés à un usage unifamilial</p>	<p>Les vidanges dans le milieu naturel sans neutralisation du chlore.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les vidanges dans le réseau d'assainissement.</li><li>• Les vidanges dans le milieu naturel, seulement après neutralisation du chlore.</li><li>• Toute vidange sera définitive.</li></ul>

	<u>ALERTE</u> <u>SONT INTERDITS</u>	<u>RENFORCEE</u> <u>DEMEURENT AUTORISES</u>
<p>Nettoyage des terrasses, façades, toitures et autres surfaces imperméabilisées</p>	<p>En permanence</p>	<p>Les opérations de nettoyage réalisées dans le cadre d'une activité professionnelle, avec des dispositifs économes en eau.</p>
<p>Arrosage des pelouses, massifs de fleurs et autres espaces verts privés</p>	<p>Entre 9h et 20h</p>	
<p>Arrosage des jardins</p>	<p>Entre 9h et 20h</p>	
<p>Travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau</p>	<p>Les travaux ou activités en lit mineur de cours d'eau sauf cas ci-contre.</p>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les travaux et activités mineurs de cours d'eau en situation d'assez total.</li><li>• Les travaux ayant un impact écologique positif, après accord de la police de l'eau (service environnement de la DDT).</li></ul>

## RAPPEL DES ADRESSES MAIL DE LA MAIRIE :

- Madame Le Maire : [mairie.removille@gmail.com](mailto:mairie.removille@gmail.com)
- Secrétariat : [commune.removille@orange.fr](mailto:commune.removille@orange.fr)
- Vous pouvez également nous communiquer vos adresses mail si vous le souhaitez
- [Nom du site de la commune : removille88.com](http://removille88.com)